

RÉGIE INTERNE DES ATELIERS

Pour tous les participants aux ateliers offerts par la Maison de la Famille de la Vallée du Richelieu. La régie interne est un document dans lequel sont définies les particularités du fonctionnement des ateliers. (À conserver)

1-DESCRIPTION DU SERVICE

La Maison de la Famille de la Vallée du Richelieu (ci-après MFVR) est un organisme communautaire sans but lucratif qui a pour mission d'offrir du soutien et des outils aux parents et aux proches aidants afin de permettre de mieux exercer leur rôle et d'améliorer la qualité de vie de leur famille. Nous proposons des ateliers, des conférences, une halte-garderie et des services de soutien diversifiés.

Pour parvenir à atteindre sa mission, la MFVR s'engage à :

- offrir aux familles qui font appel à ses services, des ateliers de formation ou des sessions d'information traitant des situations difficiles auxquelles ces familles ont à faire face;
- offrir un soutien à la famille et à ses membres qui en expriment le besoin, et ce, en concertation avec les ressources et les services du milieu;
- développer les compétences de chacun par des ateliers et des conférences;
- favoriser l'entraide par les pairs pour créer des liens; informer les parents sur les ressources disponibles dans le milieu.

Les ateliers sont offerts par la Maison de la Famille de la Vallée du Richelieu pour toutes les familles, peu importe leur statut, leur revenu ou leur origine. Ils sont destinés aux proches aidants, aux parents en compagnie de leur enfant ou aux parents. Certains ateliers sont également ouverts aux aînés ou à l'ensemble des membres de la communauté.

Durant la période des ateliers, un service de répit peut être offert pour les enfants de 6 mois à 5 ans ou pour les personnes âgées en perte d'autonomie. Il est important de prendre entente avec le service requis au moment de faire votre inscription à l'atelier afin de vous assurer de la disponibilité du service.

2-HORAIRE

Nos ateliers sont offerts lors de 3 sessions différentes :

- Programmation d'automne : septembre à décembre
- Programmation d'hiver : janvier à mars
- Programmation de printemps : avril à juin

Dès que la programmation est disponible, elle est diffusée sur notre site Internet ainsi que sur la plateforme Amilia. Il n'est pas possible de s'inscrire sur une liste d'attente avant la sortie de la programmation. Vous devez vous inscrire, par internet ou en personne à partir de la date choisie pour les inscriptions.

3-INSCRIPTION

Lors de l'inscription à un atelier, vous devez remplir les documents suivants :

- Compte Amilia pour les réservations (<https://www.amilia.com/o/1080/MFVR>)
- Consentement à la régie interne des ateliers
- Formulaire statistique lors de l'adhésion disponible sur la plateforme Amilia
- Fiche de l'enfant ou de l'aidé et autorisations (si un service de répit est requis)

Pour effectuer vos réservations, vous devez créer un compte sur la plateforme Amilia. Vous devrez fournir vos informations et celles des membres de votre famille qui participent aux ateliers avec vous ou qui sont présents dans un service de répit et tenir à jour vos renseignements personnels.

Lors de l'inscription, il est important d'acquitter la totalité du paiement de votre atelier. Vous serez inscrit à un atelier lorsque le paiement de votre inscription aura été reçu. Veuillez noter qu'il n'est pas possible de participer à un cours d'essai, ni de transférer votre inscription à une autre personne ou de changer de groupe après le début de l'atelier.

Prendre note que l'adhésion est OBLIGATOIRE. Le coût est de 10 \$ du 1^{er} septembre 2015 au 31 mars 2016. Ensuite, du 1^{er} avril 2016 au 31 mars 2017 le coût sera de 20 \$, par famille, par année. Il est très important de faire part de tout changement pour un membre de votre famille afin de tenir à jour votre compte Amilia (changement d'adresse, allergie, nouvelle situation familiale...).

Modalités de paiement

Les modes de paiement acceptés sont : chèque, argent comptant et crédit via la plateforme Amilia, des frais sont applicables. Les frais pour un chèque sans fond seront facturés aux participants.

4- ANNULATION

La Maison de la Famille se réserve le droit d'annuler une activité si le nombre d'inscriptions s'avère insuffisant ou si un événement incontrôlable survient. Les frais d'inscription à l'atelier ainsi que les frais de transactions pour l'utilisation de la plate-forme Amilia vous seront remboursés dans un délai de 4 semaines.

5- POLITIQUE DE REMBOURSEMENT

Si vous devez annuler, vous devez téléphoner ou envoyer un courriel pour libérer la place pour quelqu'un d'autre.

Plus de 10 jours ouvrables avant le début de l'activité

Si vous annulez votre inscription au moins 10 jours à l'avance, les frais de l'atelier vous seront remboursés. Par contre, les frais de transaction pour l'utilisation de la plate-forme Amilia ainsi que les frais d'adhésion seront facturés.

10 jours ouvrables et moins avant le début de l'activité

Aucun remboursement ne sera accordé si vous annulez votre inscription 10 jours ouvrables et moins avant le début de l'activité, sauf si l'annulation est demandée pour des raisons médicales. La demande devra être faite par écrit avec la présentation d'une attestation écrite d'un médecin, vous serez alors remboursé pour votre inscription, mais les frais de transaction pour l'utilisation de la plate-forme Amilia et les frais d'adhésion seront facturés.

6-ABSENCES

En cas d'absence, vous devez nous aviser le plus tôt possible. Vous pouvez laisser un message en tout temps sur notre répondeur au : **450-446-0852**. Il n'est pas possible de céder votre place à une autre personne que vous. Prendre note que lors de **journées de tempêtes**, lorsque la Commission scolaire des Patriotes (ci-après CSP) ferme les écoles, les ateliers sont également annulés pour cette journée. Voici le site Internet sur lequel vous trouverez l'information : <http://csp.ca/>

7-CONGÉS FÉRIÉS

La Maison de la Famille est fermée lors des jours fériés suivants :

- le Vendredi saint et le lundi de Pâques
- la fête des Patriotes (en mai)
- le 24 juin
- le 1er juillet
- la fête du travail (premier lundi de septembre)
- l'Action de grâce (2e lundi d'octobre)
- ainsi que les 2 semaines du congé des Fêtes selon le calendrier scolaire en vigueur à la CSP

8-REPAS ET COLLATIONS

Lors des ateliers parents/enfants, vous devez fournir les collations de votre enfant.

Les collations acceptées sont :

- Fruits et légumes frais coupés
- Yogourt, compote
- Fromage, craquelins (sans trace de noix)
- Lait et eau (dans un verre anti-dégât)

Sucreries, chocolats et bonbons sont interdits en tout temps.

Allergies

Pour des raisons de sécurité et de cas d'allergies sévères chez certains enfants, nous n'acceptons pas les **arachides**, **amandes** et toutes autres **noix**. Ne pas apporter de barre tendre qui pourrait contenir des noix ou arachides.

9-MALADIES ET ÉTAT DE SANTÉ

Tout participant dont l'état est affecté par un ou plusieurs symptômes importants (température, diarrhée, vomissement, intoxication, ou autre) ne pourra être admis dans les ateliers.

10-RECOMMANDATIONS GÉNÉRALES AUX MEMBRES

Environnement :

- Ne pas fumer près des portes d'entrée et de sortie de la Maison de la Famille.

Vestiaire

- Nous demandons aux participants d'utiliser les vestiaires pour déposer leurs manteaux et leurs bottes. En période hivernale, il n'est pas permis de circuler à l'intérieur avec vos bottes, des pantoufles sont mises à votre disposition dans un panier à l'entrée.

***** Nous ne sommes pas responsables des objets perdus *****

Durant l'atelier, par respect pour les animatrices ainsi que pour les autres participants, nous vous demandons :

- De ne pas entrer dans le local si la porte est fermée.
- D'être ponctuel à la rencontre. L'atelier débutera à l'heure inscrite dans la programmation.
- D'éviter de discuter à voix basse et de former des sous-groupes de discussion pendant la portion présentation des ateliers.
- De fermer votre téléphone cellulaire ou de prendre vos appels et textos (messages textes) à l'extérieur du local.
- À la fin de la rencontre, de collaborer à remettre de l'ordre dans le local et à laver la vaisselle utilisée durant l'atelier.

Pour le bien-être des enfants :

- En tout temps, le parent est responsable de son enfant et doit le surveiller lorsqu'il quitte le local. Une attention particulière aux portes et aux escaliers est demandée.
- Comme nous avons le devoir d'assurer la sécurité des enfants, veuillez prendre note qu'en cas de doute sérieux (parent en état d'ébriété ou comportement inapproprié), nous ne laisserons pas partir l'enfant. Nous contacterons une personne autorisée à venir chercher l'enfant.
- Nous recevons les jeunes bébés (moins de 6 mois) dans les ateliers. Par contre, si vous êtes présente à l'atelier avec votre jeune bébé et qu'il est en pleurs, nous vous demandons d'évaluer la situation en considérant les autres participants.
- Il est interdit de prendre des photos des autres enfants durant la période des ateliers, car un consentement des parents est requis.

11- POLITIQUE D'EXPULSION

L'expulsion est une mesure exceptionnelle d'intervention. En tout temps, la direction souhaite l'implication et la collaboration des participants. L'expulsion est une mesure de dernier recours. La Maison de la Famille de la Vallée du Richelieu se doit de respecter les dispositions de la loi et des règlements du ministère de la Famille et d'assurer la santé et la sécurité des participants et du personnel.

Une expulsion pourra être envisagée dans les contextes suivants:

- Si un participant ne respecte pas les règles de régie interne.
- Si un participant par son comportement nuit à la bonne marche de l'établissement. Aucune forme de violence n'est tolérée.
- Si un participant ne paie pas les frais après avoir reçu un avis pour l'informer qu'il avait un compte en souffrance.

Sources :

- Ministère de la Famille et des aînés
- Carrefour familial de Ste-Julie

*Ce document peut être modifié en tout temps
(Dernière mise à jour : décembre 2015)